el National
ES
MIER
arinés à la Parisienne,
ges et blancs, ainsi que
S OUVERTS
Fr. 1.—
» 1.40
» 1.20
» 1.20
» 1.—
» 1.20
» 1.20
» 1.20
Fr. 1.—
» 1.20
» 1.40
» 1.20
Fr. 1.20
» 1.20
» 1.80
» 2.—
» 2.—
» 1.50
» 2.—
» 1.50
» 1.50
Fr. 1.20
» 1.50
» 2.—
» 2.25
» 2.—
» 3.—
» 3.50
, Fribourg
H 679 F (487)
le Journal des Débats, zette de Lausanne, la ficielle, la Freiburger-achrichten, l'Arbeiter-vari, Carillon suisse et
qués.
t assuré
restaurateur.
er
BÉTAIL
95
e. Il ne sera perçu sera amené sur le
H 3361 I (1088)
MUNICIPAL.
NA
VIANDE
DE CHAUX
ubstances ispensables développement usculaire veux et osseux.
des plus actifs s Gastrites, les longues ent, d'épuise-édisposés.
LYON
Dépôt dans toutes lespharmacies de Fribourg Le prix du vin de Vial en Suisse est toujours de 5 francs par flacon. (67)
Fribourg
e la Suisse. Vaste et rande volière pleine s pour enfants. Vins
1394 F (863)
OIS, propriétaire.

LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein & Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN. . .	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	50 CENT.
SUISSE »	20 »	
ÉTRANGER »	25 »	

Un numéro du journal : 5 centimes

MARDI 11 JUIN 1895
162 — SAINT BARNABÉ, *apôtre* — 203
Numéro 133
VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)
O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)
M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Paris, 10 juin.

On sait que, dans le développement de son interpellation qui doit avoir lieu aujourd'hui lundi, M. Millerand parlera de la participation de la France à l'entente russo-allemande dans la question sino japonaise et s'efforcera d'établir la répercussion marquée de ce fait sur toute la politique étrangère de la France.

Dans sa réponse, le ministre des affaires étrangères s'expliquera sur la politique que suit le cabinet, sur les résultats auxquels elle a abouti.

Si d'autres orateurs prenaient la parole, le président du Conseil interviendrait pour appuyer les déclarations de M. Hanotaux.

Londres, 10 juin.

Les journaux anglais continuent à se préoccuper de la question arménienne.

Le *Standard* et le *Daily-News* voient dans la nomination de Saïd-Pacha un symptôme des dispositions conciliantes du sultan.

Le *Standard* croit que cette question peut recevoir une solution pacifique. La nomination d'une Commission européenne permanente remplirait parfaitement le but qu'on se propose.

Le *Daily News* se fait télégraphier de Constantinople que des troubles ont éclaté à Massoul.

Le même journal reçoit de Mouch une dépêche mettant en doute la véracité du rapport du commissaire ottoman sur les récents incidents.

Londres, 10 juin.

Les délégués britanniques au Congrès international des mineurs de Paris se déclarent hautement satisfaits du résultat du Congrès.

Madrid, 10 juin.

Dans le Conseil des ministres d'hier, le ministre de la guerre a déclaré que les 10 bataillons destinés à Cuba seront prêts à s'embarquer le 17 juin.

Madrid, 10 juin.

L'état du capitaine général Rivera continue à s'améliorer.

Madrid, 10 juin.

Des manifestations ont eu lieu, hier, dans plusieurs villes, pour réclamer des mesures de protection en faveur des vins.

De nos correspondants particuliers

Goldau, 10 juin.

Dans une réunion tenue hier, 430 à 450 libéraux ont décidé d'introduire, dans le courant de cet été, une initiative pour la revision totale de la Constitution, dans le sens du programme déjà connu.

Service de l'Agence Berna

Zurich, 10 juin.

Hier soir, un monsieur et deux dames se promenaient en chaloupe, sur le lac de Zurich, lorsqu'un vent violent fit chavirer l'embarcation.

Les trois personnes ont été noyées.

On n'a pu retrouver les cadavres.

AU " FRIBOURGEOIS "

La coutumière mauvaise foi du *Fribourgeois* se manifeste une fois de plus dans son dernier numéro. A ce propos, les questions suivantes sont adressées à M Progin :

1° Est il Broyard, oui ou non, lui qui ne veut pas considérer M Théraulaz comme Gruérien ?

2° MM. Ackermann, père et fils, sont-ils Singinois, oui ou non ?

3° Les principaux fauteurs de la scission fribourgeoisiste sont-ils Broyards ou Veveysans, oui ou non ?

4° Par contre, n'y avait-il pas la presque totalité des ecclésiastiques d'origine gruérienne, au banquet conservateur de Bulle, pour désavouer la politique et le journal de M. Progin ?

La Gruyère conservatrice est-elle pour ou contre le *Fribourgeois ?*

Commers. — Nous apprenons que la Brasserie Beauregard offre, ce soir, dans les jardins de Tivoli, un grand commers au corps professoral de l'Université et aux membres de l'*Academia*. La *Concordia* a promis son harmonieux concours.

LE CLERGÉ ET LES LAÏQUES

TOAST A L'UNION
PRONONCÉ AU BANQUET DE BULLE
PAR M. G. DE MONTENACH, DÉPUTÉ
(Suite et fin)

Résumons-nous, Messieurs :

A une époque où les réels dévouements se font si rares, où l'armée chrétienne est décimée par tant de trahisons, où l'action de l'Eglise est neutralisée à la fois par la faiblesse de ses enfants et l'acharnement de ses ennemis, il importe d'unir en solides faisceaux toutes les forces, de ne méconnaître aucune bonne volonté.

Le clergé fribourgeois a su, toujours, admirablement tirer parti pour le bien de la religion, de tous les moyens que l'action catholique moderne mettait à sa disposition ; en même temps, il s'est uni aux œuvres et aux fidèles par des liens indissolubles. Voilà pourquoi il est resté si fort, si aimé, et *populaire* dans la plus haute et la plus noble signification de ce terme.

Il est entendu, messieurs, que les laïques militants doivent subordonner tous leurs actes d'apostolat religieux et social aux doctrines de l'Eglise et aux décisions de l'autorité compétente.

Il ne leur est pas permis, sous des prétextes spécieux, de se laisser entraîner par ce zèle indiscret et tapageur qui rendra toujours vaines et même dangereuses les meilleures entreprises.

Don Félix Sarda y Salvany, dans son célèbre ouvrage sur le *Libéralisme catholique*, vainement déféré à l'Index, et loué, au contraire, par cette Congrégation, consacre un chapitre à l'action du laïcisme *entendu dans le sens de réunion des catholiques défendant l'Eglise.*

Plusieurs de ses conclusions ont inspiré mes paroles. Je l'avoue avec d'autant moins de difficulté que mon langage semblera moins téméraire, couvert par une autorité aussi incontestable.

Laissez moi emprunter à l'étude du prêtre espagnol le passage suivant, qui tranche nettement les questions soulevées dans ce toast :

« Trois choses, dit-il, sont qualifiées de laïcisme :

I. La prétendue exagération de l'initiative laïque dans la direction et l'organisation des œuvres catholiques.

II. La prétendue exagération de l'initiative laïque dans la qualification des personnes et des doctrines.

III. Le prétendu manque de soumission de certains laïques envers l'autorité ecclésiastique.

Après avoir réfuté les deux premiers points que nous avons déjà touchés, *Don Sarda* ajoute, pour le troisième, ces paroles :

« Certaines résistances sont, quelquefois, non seulement permises, mais encore recommandables ; non seulement recommandables, mais encore obligatoires en conscience, comme il arriverait si, de bonne ou de mauvaise foi, avec des intentions droites ou non, un supérieur voulait contraindre un inférieur à souscrire des formules, à prendre des positions, à tremper dans des connivences ouvertement favorables à l'erreur, désirées, ourdies et applaudies par les ennemis de Jésus-Christ. »

La France célébrait, ces derniers jours, un anniversaire glorieux : le huitième centenaire des Croisades. Dans la chaire de Clermont, un moine, tout frémissant au souffle divin et sacré de l'éloquence chrétienne, montrait, à côté des grandeurs historiques de ces croisades d'autrefois, l'impérieuse beauté des croisades modernes. Les sacrifices que nos aïeux se sont imposé, disait-il, Dieu les veut, Dieu les demande des générations nouvelles, car *Jérusalem* est toujours captive !

Eux aussi, les Gruériens des temps héroïques, le cœur bien gros, mais l'âme remplie d'une ardeur virile, avaient quitté les horizons coutumiers et les Alpes verdoyantes pour marcher à l'aventure, vers des régions barbares, vers des rivages insoupçonnés. Ils savaient seulement qu'ils partaient avec la Croix, qu'ils allaient combattre, mourir peut être, pour la Croix !

Les Gruériens d'aujourd'hui, fidèles descendants de si nobles ancêtres, sauront aussi se lever et faire leur devoir lors des croisades plus pacifiques qui les attendent. *Dieu le veult !*

Dans cette superbe image, que je suis inhabile à traduire, un poète allemand a dit :

L'habitude des sommets élève le cœur des [hommes.

Montagnards : c'est donc le *cœur haut* que vous envisagerez vos obligations de conservateurs et de catholiques ;

Le *cœur haut* pour planer au-dessus des personnes et mépriser les rivalités d'influence ;

Le *cœur haut* pour sacrifier à l'union, même ces ressentiments qui ont peut-être une légitime origine ;

Le *cœur haut* pour faciliter au clergé, à l'Etat, aux citoyens cette entente féconde dont ils ont toujours mutuellement profité.

Travaillez pour que, dorénavant, d'un bout à l'autre du pays, les catholiques fribourgeois n'aient plus qu'un cœur et qu'une âme.

Oui, le parti conservateur veut rester uni pour demeurer fort ; il n'imitera pas la folle imprudence de Samson en livrant sa tête aux ciseaux des Dalila enjôleuses et endormeuses, quels que soient les charmes dont elles se parent pour le séduire.

Un prêtre canadien, M. *l'abbé Villeneuve*, dans une admirable lettre, rendue publique hier, dit justement que l'union est une des plus impérieuses règles des combats catholiques.

« Union des chefs entre eux, qui s'appelle l'entente ; union des subalternes entre eux, qui s'appelle la concorde.

« Union des inférieurs aux supérieurs et, réciproquement, des supérieurs aux inférieurs, qui s'appelle la hiérarchie.

« Union dans le commandement, comme dans l'obéissance ; dans la stratégie des opérations, comme dans le mode de les exécuter ; dans les mobiles de l'action, comme dans l'action elle-même. »

C'est enfin à l'accord de tous les principes vitaux de la nation fribourgeoise, à la concordance des volontés, aux rapprochements toujours plus intimes de nos divers éléments de force et d'action catholique, que je porte mon toast !

LETTRE DE GENÈVE

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Genève, 9 juin.

Le monument de J. E. Dufour

Ce matin, a eu lieu au cimetière de Plainpalais l'inauguration du monument élevé à la mémoire du regretté Jean-Etienne Dufour, ce magistrat de cœur, ce patriote désintéressé. L'aspect du monument est simple, comme la vie de celui que nous avons perdu. Sur un socle de pierre, en forme d'obélisque, on a placé le buste dû à M. Frédéric Dufour-Rochefort, le gendre du fameux pamphlétaire français. J'ajoute tout de suite que M. Dufour est un de nos concitoyens, et qu'il jouit de la sympathie générale. Comme artiste, il est hors de pair, et il a fait revivre les traits de celui que nous appelions familièrement « Jean-Etienne », avec une très remarquable intensité de vie. Sur l'obélisque, on a placé, en travers, une belle palme en bronze, et une couronne du même métal, offertes par la Commission de surveillance de l'Ecole cantonale des arts industriels, que Dufour avait présidé si longtemps. Sur la face principale se trouve cette inscription : « A Jean-Etienne Dufour. Ses amis. 1840-1893. » Sur le côté gauche : « Non, ce n'est pas mourir que d'aller à son Dieu, que d'habiter le ciel, le repos éternel. Celui qui croit en moi vivra. » A gauche : « Président du Conseil d'Etat. Conseiller national. Colonel d'artillerie. Président, en 1893, de l'Exposition nationale de 1896. »

Trois magnifiques couronnes avaient été déposées au pied du monument : l'une, offerte par le cercle démocratique ; l'autre par les sous officiers, la troisième par la Société militaire.

Cinq discours ont été prononcés, aucun n'a été banal.

C'est d'abord M. Henri Chauvet, député, président du Comité, qui s'était formé en vue de l'érection du monument. Nombreux ont été ceux, a dit M. Chauvet, qui, dans tous les partis, ont voulu s'associer à l'œuvre commune. C'est un Dufour vivant que nous avons devant les yeux, un Dufour avec son bon sourire des jours heureux. Il reste quelque chose, de cet ami disparu, un souvenir qui n'est ni de bronze, ni de pierre, c'est le souvenir de sa vie qui restera comme un exemple. M. Chauvet a ensuite remis le monument aux représentants de la famille.

Au nom de ces derniers, M. John Gignoux, député et président du cercle démocratique, a répondu. Il lui est doux d'accepter ce don de l'amitié et de la reconnaissance publique. En ce moment, M Gignoux se souvient des derniers jours de Dufour : son départ pour Yverdon, sa mort survenue si brusquement, si inopinément, en pleine activité intellectuelle. Sa demeure de Pressy, où il aimait à réunir ses amis, est vide depuis son départ ; sa veuve, inconsolée, se souvient sans cesse du compagnon de sa vie, si cruellement enlevé. Mais Dufour avait une autre famille, plus vaste : c'était son parti, ce grand parti démocratique qui le reconnaissait pour l'un de ses chefs les plus éminents, et qui le pleure encore.

Pour le Conseil d'Etat unanime, M. Albert Dunant, président du corps, a rappelé la physionomie de celui qui était un ami pour tous ses collègues ; courageux, il aimait à aller de l'avant ; il avait de l'initiative et savait faire partager au Conseil d'Etat, une autre famille, son entrain et son activité. Sa modestie eût souffert de l'érection de ce buste, car il était simple dans sa vie privée comme il l'était dans sa vie publique.

M. le conseiller d'Etat Richard, conseiller aux Etats, a ajouté quelques mots au nom de la députation genevoise aux Chambres fédérales, dont Dufour était l'âme. Ses amis sont heureux de retrouver ici ses traits aimés, que l'artiste a rendus avec une admirable ressemblance. Certes, nul n'a jamais mieux mérité ce monument que Dufour. Nos regrets sont toujours profonds. Le temps n'a fait que nous montrer la grandeur de la perte subie ; c'est après sa mort que nous avons pu reconnaître quelle grande place il occupait dans nos cœurs et dans notre vie publique. On l'a dit : Dufour était bon ; sa bienveillance a donné à toute sa vie une remarquable unité. Sur le terrain fédéral, il était sans cesse préoccupé des intérêts de son canton, et il poursuivait la réalisation de ce qu'il avait entrepris avec une très rare persévérance. Sur le terrain cantonal, il avait rêvé de concentrer en un seul faisceau tous les éléments vraiments libéraux et progressistes du pays. Son projet restera-t il un beau rêve ?

Enfin, M. Théodore Turrettini, président du Comité central de l'Exposition nationale, a rappelé ce que Dufour avait fait pour assurer la réussite de cette grande entreprise. Il avait été à la peine, dans les débuts ; il allait récolter le fruit de ses peines, il allait assister à l'épanouissement grandiose de son œuvre lorsque la mort est venu le faucher ! Mais il reste de lui l'esprit dans lequel l'œuvre a été commencée, et sa figure plane sur les délibérations du Comité central. — En terminant, M. Turrettini a fait allusion à la belle carrière militaire de Dufour qui, simple canonnier en 1860, était promu au plus haut grade de notre armée, à celui de colonel, l'année même de sa mort.

Cette cérémonie émouvante était terminée aux environs de dix heures. J'ai vu pleurer bien des amis de notre cher Jean Etienne...

CONFÉDÉRATION

Le Tribunal fédéral a confirmé un jugement du tribunal cantonal bâlois dans l'affaire de la Société du chemin de fer du Rothhorn contre la Banque West, Eckel et Cie, à Bâle. Cette maison avait refusé de faire les versements des actions souscrites par elle, d'où recours de la dite Société, qui a été déclaré fondé.

Relations commerciales avec la France. — On s'occupe, au Palais fédéral, de la reprise des relations commerciales avec la France. Des négociations sont entamées, depuis un certain temps déjà, entre M. Barrère, ambassadeur de France, et le Département fédéral des affaires étrangères. M. Cramer-Frey a été mandé à plusieurs reprises à Berne à ce propos. On croit que le mois de juin ne s'écoulera pas sans amener une solution.

NOUVELLES DES CANTONS

Eglise des Jésuites à Porrentruy. — L'on sait que l'église dite des Jésuites, à Porrentruy, a été depuis longtemps désaffectée par l'administration de l'Ecole cantonale, qui y a même laissé tenir les séances de la loge de cette ville. Puis, l'on s'est aperçu que cette église ferait bien pour un local de gymnastique et pour l'installation d'une bibliothèque.

Mais l'assemblée communale de Porrentruy avait été d'un autre avis. Elle avait décidé de rendre au culte catholique l'ancienne église qui est unie si étroitement aux souvenirs religieux de l'Ajoie. Elle offrait de construire ailleurs un autre local pour les exercices de gymnastique.

L'administration de l'Ecole, craignant de voir lui échapper cette occasion de supprimer définitivement une église, avait chargé M. Balimann de porter plainte contre la décision de l'assemblée communale. Cette plainte, écartée par le préfet, M. Daucourt, pour motifs de forme, a été admise par le conseil exécutif de Berne.

L'église des Jésuites est donc définitivement enlevée au culte. L'administration de l'Ecole normale était si pressée d'accomplir son œuvre sacrilège, qu'elle avait mis en adjudication les travaux de transformation de l'église, et fait commencer ces travaux avant que le gouvernement eût tranché le conflit. On n'avait, paraît-il, pas de doutes sur la solution qui interviendrait.

Elections municipales lucernoises. — Aux élections pour le conseil communal, les conservateurs s'étant en grande partie abstenus, les élus appartiennent à la liste radicale. Un démocrate socialiste a été élu, mais il a décliné son élection, pour la raison qu'il était le seul représentant de son parti.

A Rain, la liste conservatrice l'ayant emporté, en suite du ballottage, l'agitation est si intense qu'elle a nécessité l'envoi de 6 agents de police.

Election d'un député aux Etats. — En remplacement de M. Schoch, décédé, M. Freuler, ancien député au Conseil des Etats, initiateur du rétablissement de la peine de mort, a été élu député aux Etats.

Versatilité parlementaire. — Vendredi matin, le Grand Conseil des Grisons avait libéré de l'impôt pendant 20 ans les Compagnies de chemins de fer. Vendredi soir, il est revenu sur sa décision et les a frappées. Samedi, il les a libérées à nouveau.

Justices de paix. — *A La Chaux-de-Fonds*, M. Bolle, juge de paix actuel, radical, est réélu par 2,052 voix contre Amiet, socialiste, qui en obtient 1,747.

A Neuchâtel, sans lutte, M. de Montmollin, juge de paix, a été réélu par les radicaux et les conservateurs, par 534 voix.

Décès. — Vendredi matin est décédé subitement, à Henniez, M. le Dr V. Borel, propriétaire et médecin des bains. Le défunt a écrit plusieurs ouvrages estimés des spécialistes, entre autres, une étude sur la neurasthénie, qui parut l'an dernier.

Meurtre. — La nuit dernière, vers deux heures, après un court échange de mots vifs, deux jeunes gens, rangés et sérieux, dit-on, soutiens de leurs parents, Zuricois, ont été poignardés par deux Allemands ou Autrichiens. Tous deux sont morts. On est sans nouvelles des meurtriers.

FAITS DIVERS CANTONAUX

Les orages accompagnés de trombes, qui ont causé tant de désastres à Wurtemberg, ont aussi fait rage dans le Nord-Est de la Suisse. Çà et là la grêle a détruit les récoltes, ailleurs les torrents enflés ont dévasté leurs rives, emportant des murs et des ponts. Par précaution, on a dû suspendre la marche des trains sur quelques lignes. Mais c'est dans la vallée de la Wutach, canton de Schaffhouse, qu'il y a le plus de dégâts. Tous les travaux de correction de la rivière ont été détruits, et on déplore la mort de plusieurs personnes.

— Un orage très violent s'est abattu, mercredi soir, sur l'Ajoie. Pendant plus de deux heures, les coups de tonnerre, semblables à des coups de canon, n'ont pas discontinué ; la pluie tombait averse. La rivière a rapidement grossi et, pendant la nuit, le Creugenat a fait son apparition. Ses eaux très fortes inondent la prairie et couchent, salissent et abîment une herbe abondante que la faux était prête à abattre. L'orage est arrivé si brusquement que des ouvriers, occupés à réparer un bâtiment, n'ont pas eu le temps de recouvrir le toit mis à découvert. Dans la grange et l'écurie du fermier, il pleuvait comme sur la rue. Les bains en construction ont été envahis par l'eau ; la maisonnette où les ouvriers remisaient leurs outils a été emportée.

Pauvres bêtes. — La police s'est vue, il y a quelque temps, dans le cas de verbaliser contre un cultivateur de Prépetitjean, à Montfaucon, qui laissait son bétail mourir presque littéralement de faim. Les beuglements des vaches étaient entendus de très loin.

Cet individu est un ivrogne ; sa femme aime aussi beaucoup le schnaps.

Le juge de police les a condamnés à dix francs d'amende et aux frais, châtiments qu'ils n'ont, certes, pas volé.

ÉTRANGER

UN EMPRUNT CHINOIS

— Des dépêches de Londres annoncent que la Russie se serait engagée à faire un prêt à la Chine au taux de 5 % à l'aide de capitaux qu'elle se procurerait en France au taux de 4 ½ à 4 %.

Le *Daily Telegraph* dit que l'emprunt lancé sur le marché français s'élèverait à 425 millions de francs. Le journal anglais laisse entendre que la Russie aurait obtenu de la Chine l'autorisation de prolonger le chemin de fer transsibérien en Mandchourie, et, qu'en échange de cette autorisation, elle aurait promis au Céleste-Empire les fonds nécessaires pour payer l'indemnité du traité de Simonosaki et obtenir ainsi l'évacuation du territoire occupé par les Japonais.

Dans les milieux financiers français, on conteste la forme de l'information venue de Londres. On dit qu'il s'agirait d'un emprunt contracté directement par la Chine sur les marchés de Paris et de Saint-Pétersbourg, mais garantis par la Russie.

NOUVELLES DU MATIN

France. — Toutes les préoccupations se sont concentrées sur le Grand Prix, couru hier dimanche, à Longchamp. Le président de la République, accompagné de Mme Faure, a été très acclamé.

Voici le résultat de la course, qui avait réuni 16 partants : 1er *André*. 2e *Cherbourg*. 3e *Sagittaire*. Ces trois chevaux sont français.

Autriche-Hongrie. — Un coup de grisou s'est produit dans une mine à Karfingen, écrit-on d'Ostrau en Moravie. Un ouvrier est grièvement blessé ; trois autres sont atteints plus légèrement.

Italie. — Des dépêches de Mottola (province de Lecce). annoncent qu'un épouvantable cyclone a ravagé, samedi soir, les trois quarts du territoire de Mottola. On estime les dégâts à un million. Il n'y a, heureusement, pas de victimes.

— L'état de M. Ferrari est presque désespéré. Une grande émotion règne à Rimini. Des groupes nombreux stationnent devant l'hôpital et réclament des nouvelles à chaque instant.

Espagne. — Le gouvernement a autorisé le commandant de la marine à la Havane à acheter les navires marchands dont il aurait besoin pour les faire croiser autour de Cuba.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Paris, 8 juin.

Les bonnes gens qui, depuis le mois de janvier, célébraient sur le mode majeur l'ère d'apaisement et de détente ouverte par la présidence de M. Félix Faure et l'arrivée aux affaires de M. Ribot, doivent singulièrement déchanter aujourd'hui. On nous rendra cette justice que nous n'avons jamais partagé leur illusion ; il était clair — et je l'ai dit ici même à plusieurs reprises — que cet apaisement, que cette détente prendraient fin avec les vacances, qu'il n'y avait là qu'une trêve, amenée par la nécessité de voter le budget de 1895, et par le besoin qu'éprouvaient les divers partis de reprendre un peu haleine. Mes prévisions se sont réalisées : les socialistes ont recommencé les hostilités dès le lendemain de la rentrée de Pâques ; les radicaux se sont hâtés de tirer du gouvernement les menus profits d'une attitude qu'ils n'entendaient pas conserver, puis, eux aussi, sont partis en guerre. Le baromètre politique qui, il y a huit jours, était encore au calme avec tendances vers le variable, est aujourd'hui au variable avec tendances vers la tempête.

C'est au sujet de « cette vilaine affaire » des chemins de fer du Sud, dont je vous signalais la gravité dans ma dernière lettre, que se sont rouvertes les hostilités. Radicaux et socialistes ont donné un furieux assaut au cabinet, mollement défendu par le centre ; pendant cinq longues heures, d'une séance qui rappelait celles de la Convention, — mais c'était de la boue et non du sang qu'on se jetait au visage, — le cabinet moribond s'est débattu. Finalement, il a pu, grâce à la dédaigneuse pitié de M. Goblet, échapper à la mort ; on lui a fait l'aumône d'un ordre du jour de confiance, mais le voté même de cet ordre du jour a été l'occasion d'un nouvel et cruel affront pour lui ; alors qu'une majorité de près de trois cents voix en votait la première partie, relative au libre exercice de la justice, le cabinet voyait cette majorité tomber à quatre-vingt voix sur la seconde partie..... celle qui affirmait la confiance de la Chambre dans le gouvernement.

Mis en appétit par ce vote, autant que par la très forte minorité qui s'est affirmée sur l'ordre du jour Goblet, voyant les modérés peu enclins à soutenir énergiquement le cabinet, mus surtout par leur rancune contre M. Trarieux, rancune dont témoigne éloquemment la campagne de presse actuellement en cours, les radicaux et leurs associés les socialistes ne vont pas laisser un instant de répit au ministère Ribot.

Les occasions de bataille ne leur manquent pas ; ils ont en perspective l'interpellation Goblet sur la lettre de l'archevêque de Cambrai, l'interpellation de M. Jaurès sur les termes du discours de Bordeaux, l'interpellation de M. Vigné d'Octon sur la politique coloniale, l'interpellation de M. Marcel Habert sur la spéculation et ses récentes manœuvres à l'occasion des mines d'or ; tout cela sera prétexte à ordres du jour perfides et dangereux.

Mais c'est surtout sur l'interpellation que MM. Millerand et Rouanet doivent développer, le 10 juin, sur la politique extérieure — lisez sur notre attitude dans la solution du conflit sino-japonais et sur la visite de notre flotte à Kiel — que comptent en ce moment les adversaires du cabinet.

On disait couramment, dans les couloirs de la Chambre, qu'il serait présenté, comme sanction au débat, un ordre du jour conçu de façon à forcer le cabinet à se retirer, tout en évitant toutes difficultés d'ordre diplomatique.

Nous croyons, pour notre part, que les adversaires du cabinet s'illusionnent singulièrement : un tel ordre du jour ne sera certainement pas voté. D'ailleurs, il nous paraît que les radicaux sont loin d'être du même avis quant à l'opportunité et même quant au fond de l'interpellation du 10 juin. Le gouvernement le pense, en tout cas ; aussi, se bornera-t-il à dire, sans vouloir entrer dans d'autres considérations : « Voilà la ligne politique extérieure que nous avons jugée la meilleure, à vous de dire si vous voulez en choisir une autre. »

Radicaux et socialistes, en prévision d'un échec ou d'un tourné-court, fourbissent d'ailleurs d'autres armes contre le cabinet ; mus par leur rancune contre M. Trarieux, ministre de la Justice, c'est de ce côté qu'ils songent à frapper : battus sur le terrain du Chemin de fer du Sud, ils se rejettent sur les services maritimes postaux. On parle même déjà d'une nouvelle interpellation de M. Rouanet à ce sujet.

Le cabinet, suspect aux modérés comme il l'est, odieux aux conservateurs, réussira-t-il à esquiver le naufrage ? Il est permis d'en douter.

* * *

Le second voyage de M. Félix Faure n'a pas été moins triomphal que le premier : les ovations de Nevers, de Clermont, de Périgueux et de Bordeaux n'ont pas été moins chaleureuses que celles de Rouen et du Havre.

Vous connaissez les discours des évêques de Nevers, de Tulle et de Périgueux : ils ont été ce qu'ils devaient être, respectueux et libres. Les réponses du Président ont été, elles, ce qu'elles pouvaient être, banales.

Les catholiques n'ont pas à se féliciter des incidents de ce voyage. Sans doute, le Président donne du Monseigneur aux évêques, sans doute il met la croix d'honneur sur la poitrine de religieuses qui se sont dévouées aux pauvres et aux malades pendant quarante six ans ; mais, à Clermont, le Vénérable de la loge maçonnique, M. Blatin, peut dire au Président :

« C'est parce que nous savons que *les doctrines dont nous pénétrons profondément tous nos adeptes sont les vôtres*, monsieur le Président de la République, et que *ce sont elles qui vous serviront toujours de guide* dans les fonctions élevées et délicates que vous occupez, que nous sommes heureux de profiter de l'occasion que nous offre un de vos voyages, pour vous porter l'expression de notre dévouement à la République et de notre attachement particulier à votre personne. »

On sait quelles sont les doctrines des Loges : le convent de 1892 proclamait la nécessité d'engager une lutte implacable contre la religion ; le convent de 1893 décidait de travailler à la suppression pure et simple des Congrégations et au retour de leurs biens à la nation.

Et on nous présente ces doctrines comme celles du Président !

---

20 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LE CRIME DE NOIR-CALVAIRE

— Je vous prierai de lui donner ordre de rester... Je dois absolument le voir, lui parler tout à l'heure, de même qu'à ses confrères que j'ai fait convoquer déjà...

Présentée de la sorte, la demande du magistrat prenait un caractère de mesure générale, fort rationnelle, justifiée par les circonstances.

Elle rassura un peu le comte Marc de Ransart.

D'un air détaché, comme s'il eût donné des instructions à transmettre à son garde, il jeta ces mots à son fils :

— Gontran, dites à Boulaud qu'il reste ici et se tienne à la disposition de M. le procureur.

Colette et le garde étaient dans le corridor, très effarés, très inquiets, flairant peut-être une vilaine affaire

Gontran de Ransart n'y prit garde. Déjà, il commençait à se ressaisir, et ce fut d'un ton assuré, d'une voix ferme, qu'il répéta à Boulaud les ordres de son père.

Ensuite, d'un pas dégagé, avec une certaine désinvolture, il s'avança vers la fenêtre d'un corridor, qu'il ouvrit d'une main nerveuse, sentant le besoin de respirer l'air du dehors pour se calmer davantage.

Le garde Boulaud, tout troublé, s'approcha de Gontran :

— Savez-vous ce qui s'est passé, monsieur Gontran ? demanda-t-il, grave.

Le jeune homme se retourna brusquement.

— Oui, je le sais, dit-il, cherchant à se contenir... En arrivant tantôt à Morival, je me suis rendu chez le maire, M. Guillaume Hériot ; son fils Paul désirait, comme vous le savez, vendre un chien qui pourrait me convenir peut-être... Je n'ai pas vu Paul Hériot, qui est souffrant, en villégiature à l'étranger depuis plusieurs semaines. Mais j'ai vu son père, qui m'a fait part du grave événement de la nuit.

— Et M. le maire a-t-il dit qu'on soupçonne le coupable ?...

— Non, M. Guillaume Hériot est convaincu que ce n'est pas un habitant de Morival qui a commis le crime...

— Vous a-t-il annoncé que M. le procureur est ici ?

— Non. Il l'ignorait peut-être... ou bien il a trouvé que cela était sans importance.

— Sans importance ? fit Boulaud, rêveur.

— Mais oui, cette démarche du procureur est toute naturelle, tout indiquée, mon père pouvant, dans une certaine mesure, le renseigner. Cela se fait toujours, en pareil cas...

Gontran de Ransart affectait, maintenant, de le prendre sur un ton capable de donner le change aux serviteurs de son père, de chasser de leur esprit toute pensée blessante pour le comte. Son orgueil alarmé lui dictait cette attitude à laquelle se pliait sa volonté flexible.

Boulaud demeurait incrédule. Mais il n'osait, par convenance, laisser percer l'apparence même d'un doute. Bien stylé, il gardait le respect voulu pour la parole du fils de son maître.

Gontran de Ransart restait néanmoins préoccupé, songeur

Instinctivement, son regard se tournait vers le château de Noir-Calvaire.

Soudain, il pâlit, se troubla et s'appuya de nouveau, repris d'une sorte de défaillance.

Qu'avait-il donc aperçu ?

A travers la campagne, deux cavaliers chevauchaient à bride abattue.

Gontran distingua bientôt leur uniforme qui scintillait aux rayons du soleil.

— Ce sont les gendarmes !... dit le garde Boulaud, indiquant du doigt les deux cavaliers qui se dirigeaient, en ligne droite, vers le pavillon de chasse.

— Mais oui, balbutia Gontran, mais oui, ils viennent prendre les instructions de M. le procureur, ou lui annoncer quelque découverte.

Boulaud hocha la tête et ne répondit pas.

Ce silence parut au jeune homme de mauvais augure.

Il se troubla, s'effraya davantage, et son agitation s'accrut au point qu'il ne tenait plus en place.

Gontran, au reste, ne se distinguait pas par le courage.

Volontiers, il laissait à son père le soin de prendre l'initiative, surtout quand la chose exigeait quelque audace.

Ce n'est pas qu'il ne possédât la force physique qui était le partage des descendants de la famille de Ransart.

En naissant, il avait reçu également par voie d'hérédité cette nature bouillante, impétueuse même, qui était celle de son père, et en général de tous ses ascendants. Il ne manquait pas non plus de certaines qualités qui eussent pu, en se développant, le rendre capable de nobles actions.

Mais ces qualités avaient été, en quelque sorte, étouffées dans leur germe.

Le caractère de Gontran de Ransart s'était gâté prématurément et irrémédiablement, par suite d'une éducation déplorable et de la lâche et fatale complaisance paternelle. Sa nature s'était énervée, affadie, en cette enfance follement choyée, en cette jeunesse sans retenue et sans frein, vouée, uniquement au plaisir, affranchie de tout devoir, libre de toute entrave, lancée dans le tourbillon de la vie à outrance, et arrivant, en quelques années, par l'abus de toutes choses, à une effrayante satiété !

Pierre, Marc et Gontran de Ransart étaient doués des mêmes tempéraments, et leurs caractères avaient entre eux de grandes similitudes, comme cela se remarque chez les races vigoureuses qui possèdent la faculté de la transmission à un degré supérieur. C'était, chez tous les trois, la même exubérance, les mêmes passions, le même esprit à l'emporte-pièce.

Mais l'oncle de Gontran, Pierre de Ransart, à force de volonté, avaient dompté cette nature rebelle, indisciplinée, calmant ses passions par une existence remplie de labeurs, sans cesse occupée à poursuivre un but qui exigeait l'effort généreux.

(A suivre).

Il y a, d'ailleurs, des coïncidences malheureuses : lors du voyage du Havre, c'est au moment où M. Félix Faure donnait à l'archevêque de Rouen le titre de Monseigneur, que paraissait à l'*Officiel* le décret de promulgation de la loi d'accroissement ; c'est au moment où, dans ce dernier voyage, le Président décorait la Sœur de Périgueux, que le directeur de l'Enregistrement envoyait à tous les agents du fisc une circulaire sur la façon d'entendre et d'appliquer la loi et sur les moyens de faire rentrer dans les caisses du Trésor cet arriéré dont le paiement va ruiner à tout jamais un bon tiers des Congrégations.

* * *

La résistance qu'il prévoit de la part des congrégations, l'attitude ferme de l'épiscopat, la lettre de Mgr Sonnois ont mis le cabinet de fort méchante humeur.

Vous connaissez la brutale riposte du jeune Lebon, ministre du commerce, à Monseigneur Mathieu, évêque d'Angers. Comme le vénérable successeur de Mgr Freppel parlait des sages lois auxquelles tout chrétien est tenu d'obéir, l'ancien secrétaire général du Sénat l'interrompit pour s'écrier de façon aussi cassante que possible : « Monsieur, on doit obéir à toutes les lois ! »

M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique, à qui fut adressée l'ironique réponse du vénérable archevêque de Cambrai a tenu, lui aussi, à faire étalage de sa fureur. Ce très jeune ministre a chargé le journal le *Matin* de porter officieusement son *ultimatum* à la connaissance des catholiques : « Ou l'obéissance, a-t-il dit en substance, ou la dénonciation du Concordat et le rappel de l'ambassadeur français près du Vatican. »

Cette colère du jeune, très jeune ministre fait sourire : le Pape, M. Poincaré le sait bien, a moins besoin de nous que nous n'avons besoin de lui ; le jour où M. Lefebvre de Béhaine quitterait le Vatican serait marqué d'une pierre blanche par le Quirinal et par M. de Hohenlohe. Quant au Concordat, il faudra d'autres hommes que le très jeune M. Poincaré pour le dénoncer.

M. Poincaré prétend que la résistance actuelle est indigne, parce qu'elle est causée par une question de gros sous et il s'en va, répétant d'un air de dédain : « 750,000 fr. ! c'est pour 750,000 fr. que l'on risque la dénonciation du Concordat et la rupture de toutes relations diplomatiques ! » Si la somme est si mince, pourquoi donc le gouvernement a-t-il risqué la guerre religieuse pour la toucher ? pourquoi M. Ribot lui-même a-t-il déclaré que les quelques centimes votés en plus par la commission du budget seraient ruineux ?

Ces questions, posées par divers journaux, sont restées sans réponse.

Remarquons en finissant que ce n'est pas au moment où la flotte française va à Kiel qu'il convenait à M. Poincaré de se montrer si arrogant vis-à-vis d'un vieillard, vis-à-vis d'un roi qui n'a pas de soldats.

Paul Damez.

FRIBOURG

Harmonie préétablie. — Il ne s'agit pas ici du système philosophique basé sur cette hypothèse, et qui a fait couler tant d'encre. Nous voulons parler du concert à deux voix donné par le *Confédéré* et par le *Fribourgeois*, sur le thème de la manifestation conservatrice-catholique qui a eu lieu, avec un si grand succès, jeudi dernier, à Bulle. Rarement un compositeur a écrit une partition pour deux voix, où les règles de l'accord soient aussi strictement observées. On dira, peut-être, que c'est le hasard. Oui, comme le hasard peut faire que deux chanteurs, sans s'être vus ni entendus, modulent sur un sujet nouveau un chant qui se trouve former une série ininterrompue d'accords parfaits.

Le millier de citoyens conservateurs qui ont pris part à la démonstration de jeudi, l'affluence considérable qui ne manque jamais aux marchés de Bulle, les citoyens en très grand nombre qui ont entendu des témoins oculaires le récit de la manifestation conservatrice : tous savent comment les choses se sont passées. Nous n'éprouvons donc nul besoin de relever les inexactitudes voulues et concertées des deux *virtuoses* en véridicité. Et c'est pourquoi nous nous contenterons de citer le *Confédéré* et le *Fribourgeois*, et du parallèle de ces citations ressortira ce que nous ne pouvons pas appeler d'un autre nom que l'*harmonie préétablie* :

Commençons par le *Confédéré* qui, dans ce concert, a fait la voix de basse :

Le ban et l'arrière-ban des fonctionnaires avaient été convoqués, soit personnellement, soit par cartes officielles, tout le monde était surveillé par les argousins gouvernementaux. Les cartes de banquet étaient offertes gratuitement aux paysans.

Bon nombre de participants nous ont formellement déclaré avoir été obligés par menaces d'assister au banquet : voilà la spontanéité de ces agapes officielles !

Le cortège, dans lequel figure une vingtaine de prêtres, venus de toutes les parties du canton, part de la gare et se compose, outre la musique, d'environ 410 participants, sortis de tous les coins du canton ; on en voit même d'Estavayer et de Tavel. Sur ce nombre, il y a au plus la moitié de Gruériens. Les villages qui ont fourni le plus de monde sont naturellement Albeuve et Pont-la-Ville ; on reconnaît-là le zèle fougueux de leurs curés. Certains villages du district n'ont pas fourni de participants.

Il y a eu 704 couverts en tout, mais plus de 200 convives n'ont pas osé se montrer au cortège ; ils s'en allaient au Château, comme en se cachant, ils avaient peur d'être vus. Oh ! les braves gens ! Sur les 500 autres, 250 à 300 au moins, nous arrivaient des autres districts. Somme toute, s'il y a eu 400 Gruériens à cette fête sur 5,000 citoyens que compte le district, c'est tout. C'est maigre, surtout quand on connaît le raccolage qui s'est pratiqué dans nos campagnes.

En somme cette journée, où un ramassis de tépelets de tout le canton sont venus s'encenser, est un fiasco au point de vue gruérien : la Gruyère vraie et libre n'était point au banquet. Elle saura répondre à cette provocation au bon moment.

Passons maintenant aux glapissements du *Fribourgeois*.

Nous mettons sous le titre *Fribourg* la relation du banquet tenu à Bulle jeudi. Car ce n'a pas été une manifestation gruérienne que celle dont nous parlons, mais bien plutôt une parade fribourgeoise dans laquelle les boltzes, les Staviacois, les Romontois et les Châtelois formaient le gros du morceau. Voyons plutôt :

1. Le cortège, qui comptait exactement 442 participants, était précédé d'une fanfare de Fribourg, celles de la Gruyère ayant refusé leur concours.

2. Sur les *onze* prêtres qui ont pris rang au cortège, *quatre* seulement sont membres du clergé de la Gruyère.....

6. Le cortège était clos par un groupe de Broyards et de Châtelois, et le personnage faisant queue, c'était M. le député Rey d'Estavayer, lumière et dignité de son district : encore, ici, pas un Gruérien.

7. Le plus gros contingent a été fourni par Marsens, c'est-à-dire par le personnel de l'hospice : encore ici, ce n'est pas du Gruérien

On peut estimer, en suite de compte fait par deux personnes, à 250 le nombre des citoyens de la Gruyère qui prenaient part au cortège, y compris les mineurs, et dans cette troupe on pouvait marquer une bonne moitié de gens venus à contre-cœur, en suite de pression, ou parce qu'on leur avait donné carte gratuite.....

Au banquet, il y avait un monde plus grand. Un participant nous dit avoir compté *vingt* membres du clergé, dont neuf de la Gruyère. D'autres disent que les prêtres étaient au nombre de vingt-deux. Nous ne sommes pas allé voir.

Encore une fois, nous ne discutons pas ce ramassis de faussetés et d'insinuations bilieuses. Le cortège et le banquet ont eu lieu publiquement, et il n'est pas de spectateur loyal qui ne doive reconnaître que le chiffre des participants au cortège et le nombre des ecclésiastiques venus pour s'associer à la démonstration conservatrice-catholique ont été réduits de plus de moitié par les deux feuilles coalisées. C'est une fâcheuse habitude que le *Fribourgeois* a acquise dans la fréquentation du *Confédéré* La manière de compter de ce dernier est bien connue à Fribourg, personne plus ne s'y trompe, et quand il dit que nous étions 300 à la Grenette, chacun lit 700. Cette arithmétique n'aurait pas dû être importée dans la loyale Gruyère.

Une protestation bien méritée. — Le *Fribourgeois*, ayant calomnié les membres du corps enseignant qui font partie de la Société de chant des instituteurs de la Gruyère, s'est attiré la protestation suivante :

Bulle, le 6 juin 1895.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez insérer dans votre prochain numéro la protestation suivante :

La Société de chant des instituteurs de la Gruyère à l'unanimité se fait un devoir de protester contre les insinuations malveillantes lancées à l'adresse de son président, M. Oberson, inspecteur scolaire, dans le numéro de votre journal du mardi 4 juin.

Nous n'avons jamais été l'objet d'aucune pression, et personne n'a jamais cherché à nous convertir en pantins.

Les considérations qui ont pu retenir quelques-uns de nos membres d'assister au banquet sont étrangères à la politique.

Il est nouveau aussi de voir un journal s'arroger le droit de s'immiscer dans les délibérations d'une Société en en préjugeant les décisions. Nous entendons rester libres de participer à n'importe quel banquet sans violer pour autant les utiles conseils des traités de pédagogie.

Pour la Société :

Le secrétaire : Plancherel, E. — *Le vice-président :* Et. Dénéreaz.

Le rédacteur du *Fribourgeois* n'a jamais su comprendre le proverbe oriental qui dit que le *silence est d'or*. Comme il patauge au Grand Conseil l'orsqu'on n'accepte pas ses oracles (exportation française), ainsi il paye d'audace en face de ce démenti. Il maintient que les instituteurs gruériens sont des pantins, ce qui est assurément le comble de l'amabilite.

Mystère. — On a fort remarqué que le même courrier a apporté à Fribourg le journal le *Fribourgeois* et le journal la *Gazette de Lausanne*, cette dernière reproduisant des passages de l'article du premier sur la manifestation conservatrice-catholique du 6 juin à Bulle. Evidemment, l'article du *Fribourgeois* a été communiqué en épreuves à la *Gazette de Lausanne*.

Ferait-elle le trio, en apportant le concours de son aigre-voix au concert du *Fribourgeois* et du *Confédéré* ?

Accidents. — Jeudi, en revenant du Lac-Noir avec un chargement de gyps, F. R., jeune homme d'environ 24 ou 25 ans, de Zénauva, faillit être victime d'un accident qui en occasionna immédiatement un second.

De Saint-Sylvestre, il descendait à la Nestlera, par l'unique et impraticable chemin qui y conduit, lorsque la mécanique sauta. Ce que voyant, le conducteur voulut arrêter ses chevaux. Malheureusement, la pente étant trop raide, le chemin trop mauvais, ses efforts furent vains. Il passa sous les roues.

Un peu plus loin, en traversant le pont de la Nestlera, dépourvu de barrière, le char fut entraîné dans le ruisseau.

Par un bonheur humainement inexplicable, le jeune F. R. en a été quitte pour la peur. Les chevaux non plus, n'ont pas souffert, les traits s'étant rompus au moment où tombait le char, qui n'a pas subi d'avaries graves. Seul, le chargement est complètement perdu.

On exprime l'espoir que les accidents survenus sur ce chemin suffiront pour faire hâter la construction de la route projetée depuis longtemps et dont la contrée a grand besoin, afin d'éviter de nouveaux accidents dont les suites pourraient être plus graves.

Foudre. — Hier, dimanche, vers 4 heures, la foudre est tombée sur le clocher de l'église paroissiale de Cormondes, où elle a fendu des poutres et des montants. Les cloches n'ont aucunement souffert. Malheureusement, le maître-autel a été complètement détruit.

Les dommages sont évalués à 6,000 ou 7,000 francs.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

BAROMÈTRE

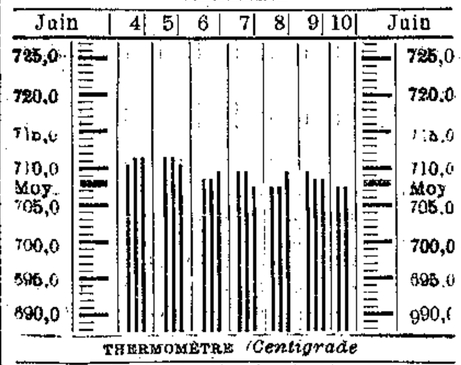

THERMOMÈTRE (Centigrade)

Juin	4	5	6	7	8	9	10	Juin
7 h. matin	12	12	11	10	12	10	14	7 h. matin
1 h. soir	15	20	11	16	19	20	22	1 h. soir
7 h. soir	14	14	15	14	12	15		7 h. soir

REVUE FINANCIÈRE

C'est au moment où la République Argentine et le Chili sont sur le point d'entrer en lutte ouverte, que la maison Rothschild et fils, à Londres, lance, pour le compte de ce dernier, un emprunt de 2 millions de livres sterling, soit 50 millions de francs au 4 ½ à 93.50 et, ce qui est plus fort, c'est que l'emprunt a été couvert 10 fois et fait déjà 2 % de primes.

Certes, il n'y a pas même là une fiche de consolation pour les Anglais qui viennent de voir leur échapper l'emprunt chinois de 400 millions de francs, destinés à payer au Japon la rétrocession de la presqu'île de Liao-Tung. Bien qu'il ne s'agisse pas encore du grand emprunt d'un milliard, il n'en est pas moins curieux de voir que c'est la Russie qui garantit ce premier emprunt que la Chine va émettre sur le marché européen, et cela à la barbe de l'Angleterre. Le taux serait du 4 % au pair et c'est deux établissements français, la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit lyonnais qui se chargeraient de la chose, et ces deux banques ont chacune une succursale à Genève. Il y a là évidemment un coup habile de la Russie, et rien d'étonnant si les financiers et les politiques anglais sont de mauvaise humeur.

L'Italien, depuis les élections, n'avance plus ; avec la rentrée du Parlement, les difficultés vont renaître et l'audace des oppositions réunies va faire passer de vilains quarts d'heures au gouvernement et à la rente ; celle-ci peut faire son deuil du cours de 90.

Le canton de Saint Gall converti une série de 5 ½ millions de son emprunt 3 ¾ en un nouvel emprunt à 3 ¼ % à 99.50, remboursable de 1900 à 1905. C'est la continuation du système fort simple adopté par ce canton de convertir ses dettes par petites séries, dès que le taux de l'argent lui permet de le faire sans s'écarter sensiblement du pair.

Depuis jeudi, le 3 % Fribourg est coté à Bâle où il est demandé à 96 et offert à 97. Ce cours est susceptible d'amélioration, puisque le 3 % bernois, auquel le nôtre n'est pas inférieur, se paie 98.30.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

		8 juin	
		Offre	Demande
Bourse de Paris			
Consolidés anglais	2 ¾	106.10	106.02
Rente française	3 %	102.50	102.40
Rente française	3 ½	107.45	107.35
Suisse, 1890	3 %	102.25	102.—
Fribourg, 1892	3 %	—	480.—
Bourse de Berlin			
Consolidés prussiens	4 %	106.20	—
» »	3 %	99.20	—
Bourse de Genève			
Obligations			
Genevois, avec lots	3 %	108.25	108.—
Fribourg, 1887	3 ½	103.—	102.50
» 1892	3 %	—	—
Vaud	3 ½	—	—
Valais	5 %	118.—	117.—
Autriche, or	4 %	103.30	102.70
Italie 5 %	4	89.60	89.40
Jura-Simplon, 1894	3 ½	510.25	509.75
Actions			
Jura-Simplon, privil.	4 %	610	—
» ordin.	0	201	200
» Bons de jouissance	0	28	27
Bourse de Bâle			
Obligations			
Confédération 1890	3 %	103.—	101.—
» 1894	3 ½	107.—	106.80
Fribourg, 1887	3 ½	102.30	101.50
» 1892	3	97.—	96.—
Berne, 1887	3 ½	—	100.10
Lucerne, 1894	3 ½	—	102.—
Soleure, 1894	3 ½	102.50	101.50
Tessin, 1893	3 ½	—	101.20
Central-Suisse, 1894	3 ½	102.—	101.70
Nord-Est, 1894	3 ½	102.20	101.50
Actions			
Central-suisse	5	725	723
Nord-Est ordin.	5,60	728	726
Gothard	7	950	946
Fribourg (valeurs locales)			
Obligations			
Etat de Fribourg, 1887	3 ½	102.50	101.50
» » » 1892	3 %	98.—	—
Ville de Fribourg, 1890 et 92	4 %	102.—	101.50
» Bulle, 1893	3 ½	—	—
Ponts-Suspend., N°3	0	—	82.—
» » 4	0	—	55.—
Bulle-Romont, 1894	4	101.—	—
Société fin. frib., 1890	4 ¼	—	100.50
Caisse hyp. frib. 1893, Cédules	3 ¾	100.25	100.10
» »	3 ½	100.10	99.90
Actions			
Caisse hypoth. fribourgeoise	4,6	—	620
Banque cantonale fribourgeoise	5	—	615
Crédit agric. Estavayer	5,5	480	440
Crédit gruyérien Bulle	5,5	—	550
Crédit foncier fribourg.	0	260	220
Banque pop. de la Gruyère	5	—	230
» Glâne	5,5	—	118
Société financière frib.	0	—	175
Filature de Fribourg	0	175	—
Engrais chimiques	6	635	630
Fabrique ciment, Châtel	7,5	—	650
Briqueterie de Lentigny		—	450
Théâtre de Fribourg	0	—	80
Bulle-Romont	0	—	—
Société de Navigation Neuchâtel & Morat	0	—	—
Lots	Remb.	minimum	
Etat de Fribourg, 1860	22	28 50	27 50
Ville » 1878	14	14.—	13.50
Communes fribourgeois	60.50	49 25	48.75

CHANGE & ESCOMPTE

		8 juin		Escompte %
		OFFRE	DEMANDE	
A vue sur				
Angleterre	liv. st.	25.27	25.23	2
France	100 fr.	100.21	100.16	2
Belgique	100 »	100.05	99.95	2½
Italie	100 lires	96	95 —	5
Allemagne	100 mark.	123.60	123.45	3
Vienne	100 flor.	208.50	208.—	4
Amsterdam	100 »	208.60	208.30	2½
Suisse	—	—	—	3

M. Soussens, *rédacteur*

INSTITUTION GRASSI Cours élém., techn., comm., gym. et lycéales
Lugano, Paradiso

Position splendide. Recommandée pour *langues et commerce*. Préparation au Polytechnicum ou aux universités. Programme sur demande.

Prof. Luigi GRASSI,
Directeur-Propriétaire.
(1032)

Adolf Grieder & Cie, Union de Fabriques de Soieries.
(8) **à Zurich** (Suisse).
Fournisseurs de la Cour d'Espagne
envoient franco aux part. les soies noires, blanches et coul. en tous genres aux vérit. prix de Fabrique. Echant. sur demande.
Soieries noires 1635

Logement à louer

Un bel appartement de 6 pièces soignées, eau à la cuisine, cave, galetas, jardin, etc., plus deux autres logements plus ordinaires de 2 et 3 pièces. H 649 F (459)
S'adresser à Monséjour.

Mises d'immeubles

Le **mercredi 12 juin** courant, à 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de la Croix-Blanche, à La Roche, on vendra, sous autorité de justice, l'art. 958 du cad. de la commune de La Roche, situé au bord de la route cantonale et comprenant un verger qui conviendrait surtout pour construction.

Les conditions seront lues avant les mises. H1774F (1109/555)

Fribourg, le 7 juin 1895.

Par ordre : **A. Blanc,** *avocat.*

Café à vendre

dans une importante et jolie localité du Jura, canton de Vaud. Bâtiment bien situé existant depuis 33 ans. Bonne clientèle. Vente pour cause de santé.

S'adresser, sous chiffres H 1702 F, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg. H1702F (1074)

ALPH. SALLIN

charpentier et menuisier à Fribourg

au champ des Cibles, route de Pérolles

se recommande pour les ouvrages de son état, qu'il exécutera avec *soin, conscience* et à des **prix modérés.**

(1027/511) H 1619 F

HAUTE NOUVEAUTÉ

AVIS AUX FUMEURS

Demandez dans tous les principaux magasins de tabacs

L'ÉTINCELLE

cigares et cigarettes s'allumant d'eux-mêmes par procédé patenté.

AVANTAGES : Ces cigares et cigarettes suppriment l'emploi des allumettes et s'allument par les plus gros vents. Ces produits sont garantis ne donner *ni mauvais goût, ni mauvaise odeur et peuvent se fumer en toute confiance.*

Exiger dans chaque boîte de cigarette le mode d'emploi

SERVANT DE PRIME

Pour le gros, s'adresser : **V. Durouvenoz,** seul fabricant et inventeur, **Genève.** M 7291 Z (717)

BAINS DE BONN

Près Fribourg (Suisse) Ouvert 15 Mai

Voitures à la gare de Guin (à 15 minutes)

Après une année d'interruption, l'établissement sera desservi, comme par le passé, par Madame Hogg, mère. Merveilleux effets des eaux, soulagement et guérison en quelques jours. Agréable séjour de repos calme et bienfaisant. Promenade, forêts, ombrages, cours d'eau, pêche facile. Table recherchée, cave des mieux fournies, truites et poissons divers à toute heure. Jeux variés.

Prix : Table d'hôte 1re cl. 4 fr. 50
» 2e cl. 3 fr. 50
par jour, chambre, pension et service.

Service divin à la chapelle

L'on ne vantouse pas le dimanche. 974

MÉDAILLE D'ARGENT
Exposition Fribourg 1892

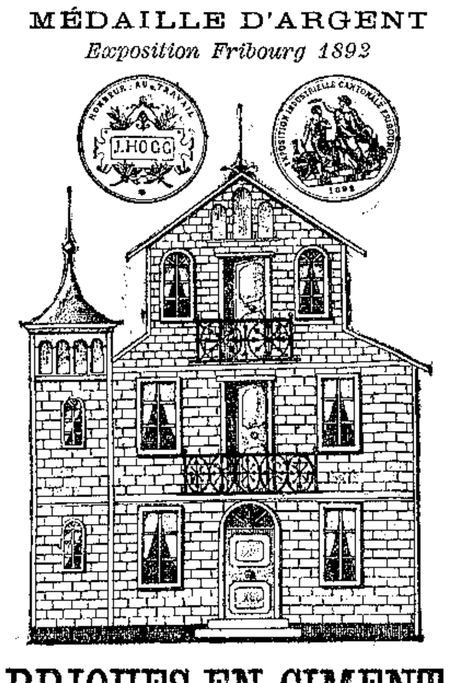

BRIQUES EN CIMENT

de la Fabrique HOGG, père & fils

à MONSÉJOUR

Matériaux les plus pratiques, économiques et **hygiéniques** de la demeure humaine. Offrant à chacun des avantages particuliers, notamment à la classe ouvrière ; car tout homme rangé et travailleur peut, avec très peu de ressources, par ces procédés et les conditions favorables de la fabrique, se créer en peu de temps et peu d'argent, une habitation **agréable, solide, saine** et **à bon marché,** exempte de toute trace d'humidité, car le ciment, le sable et la scorie sont les trois parties les plus saines et sèches de la bâtisse. *(Pour tous détails, s'adresser à la Fabrique.)* (1112/558)

Pour cause de départ

A LOUER OU A VENDRE

une maison bien située, 11 pièces, cuisine, écurie et grange. Grand jardin, bel ombrage, vue sur le lac et le Jura.

Une autre maison de 5 pièces, cuisine et petit jardin. S'adresser à **M. Lichtenstein, Estavayer-le-Lac.** (1093)

Pour cause de santé, *à remettre,* de suite, une ancienne

CONFISERIE

avec matériel complet pour la fabrication de la pâtisserie et confiserie (gros et détail). Situation commerciale exceptionnelle à la frontière française et allemande. Le tenancier mettrait successeur au courant et au besoin s'associerait avec lui. Adresser les offres à la **Confiserie du Jura,** à **Porrentruy.** (1083/540)

PIANOS

Location. — Echange. Vente. **Accordage**

Magasin de musique et instruments en tous genres

OTTO KIRCHHOFF

114, rue de Lausanne, à **Fribourg** (17)

Paris 1889 Médaille d'or

500 francs en or

si la **Crême Grolich** ne fait pas disparaître toutes les impuretés de la peau, telles que les taches de rousseur, les lentilles, le hâle, les vers, la rougeur du nez, etc., et si elle ne conserve pas jusque dans la vieillesse un teint blanc, éblouissant de fraîcheur et de jeunesse. Pas de fard ? Prix : 2 fr. — Exiger expressément la **« Crême Grolich primée »,** car il existe des contrefaçons sans valeur.

« Savon Grolich », pour compléter la Crême. Prix : 1 fr. 25.

Crême-dartre Grolich, le meilleur remède contre les dartres. 2 fr.

« Hair Milkon Grolich », la meilleure teinture du monde pour les cheveux. Prix partout : 2 fr. 50 et 5 fr.

Dépôt général : **A. Büttner, Bâle;** en vente en outre dans toutes les pharmacies et drogueries. **Fribourg :** chez Pittet, pharm. He 1105 Q (615)

A la demande générale du public, l'homme phénomenal du poids de 484 livres sera encore visible à la brasserie de la Schweizerhalle jusqu'à vendredi prochain 14 juin courant. H 1780 F (1114/560)

Les excellents **potages** à l'extrait de viande de **LACHEN** S.E. de Zurich donnent deux potages vraiment **complets, bons** et **salutaires,** pour 10 centimes.

En vente chez Messieurs
Vicarino & Cie **François Guidi**
Jean Kaeser

MAGNETIC EMBROCATION

Se trouve dans toutes les pharmacies

Maux de cou, enrouement, extinction de voix : Friction de 10 minutes sur la gorge et entourer de flanelle.

Rhume de poitrine, catarrhe, bronchite : Friction de 10 minutes sur la poitrine et dans le dos.

Courbatures, raideurs, torticolis : Massage et friction pendant un quart d'heure.

Rhumatismes, névralgies intercostales : Eponger avec de l'eau très chaude, sécher et frictionner.

Points de côté, difficulté de respirer : Appliquer sur le côté douloureux un morceau de flanelle fortement imbibé d'embrocation.

Toux nerveuse, chatouillement de la gorge : Friction deux ou trois fois par jour de toute la gorge. H 1496 F (361)

Refroidissements : Friction vigoureuse de tout le corps.

Se trouve dans toutes les pharmacies

Seul fabricant : Em. MAGNIN

GENÈVE

Atelier de constructions mécaniques de Vevey

(SOCIÉTÉ ANONYME)

GRANDE FONDERIE

Moteurs hydrauliques, Turbines, Roues à eau

TRANSMISSIONS

Appareils de levage, ponts roulants, treuils élévateurs, morte-charges.

Pompes élévatoires à vapeur et autres systèmes

INSTALLATIONS MÉCANIQUES EN TOUS GENRES

RÉOUVERTURE : H 6475 L (1060)
Fonderie 15 mai. — Ateliers 1er juin.

Maison de campagne à louer

A louer, pour la belle saison ou pour toute l'année, l'ancienne campagne Guinnard, à Tinterin, comprenant maison de maîtres de 10 chambres, jardins potager et d'agrément, serre, parc, buanderie, etc. Accès facile. Air très salubre ; vue splendide.

S'adresser à **Pierre MIVELAZ,** *coiffeur,* **Fribourg.** H1529F (968)

Etablissement hydrothérapique

près ZOUG **Schoenbrunn** *Altitude 700 mètres.*

Situation magnifique et abritée. Service et cuisine soignés. Téléphone. Télégraphe. Très favorable pour cures de printemps. Prix modérés. **Saison : 15 mai — 15 octobre.** Prospectus gratis. H 660 Lz (822)

Dr HEGGLIN, médecin de l'établissement. **HEGGLIN, frères,** propriétaires.

EAU VERTE

DE LA MAIGRAUGE

Ce remède n'est pas un produit pharmaceutique. C'est un composé de plantes choisies, quintessenciées et mélangées dans des proportions étudiées et longtemps expérimentées.

Il possède des vertus surprenantes dans les cas d'indigestion, dérangement d'estomac, digestions difficiles, coliques, malaises divers des organes digestifs et contre les refroidissements et l'influenza.

Dépôt chez **M. Jean KAESER,** *épicier,* **Fribourg.** H1546F (982/492)

A VENDRE

une certaine quantité de jambons de l'Emmenthaler (canton de Berne), sans salpêtre et faiblement salés. S'adresser **Villa Belmont.** H1744F (1095)

DEUX JEUNES FILLES

de la Suisse française trouveraient bonne réception dans la famille d'un maître d'école près de *Lucerne.* Meilleure occasion d'apprendre le *métier de tailleuse,* ainsi que le *ménage* et la *langue allemande.* — S'adresser, sous H 1250 Lz, à *Haasenstein et Vogler, Lucerne.* (1105)